

REGLEMENT JEU : « Une soirée avec ghd »

Article 1 : Société organisatrice

La société ghd France, au capital de 100 000 euros, enregistrée sous le numéro 491 607 008 Lyon, dont le siège social se trouve : le campus, 18 chemin des cuers, cs 50235, 69574 Dardilly Cedex organise un Jeu intitulé « Une soirée avec ghd », du 8 mars 2019 à 18h30 (heure de Paris) au 13 mars 2019 à 23h59 (heure de Paris).

Ce Jeu aura lieu sur la plateforme Facebook.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 La participation à ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est réservé aux femmes âgées d'au moins 18 ans domiciliées en France métropolitaine, hors Corse, (à l'exception des professionnels de la coiffure, des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide.

2.2 La participation est strictement nominative et les Participantes ne peuvent en aucun cas jouer pour le compte d'autres Participantes. Un justificatif d'identité ou de domicile pouvant lui être demandé à tout moment du Jeu. Toute participation au Jeu incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

2.3 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu, les participantes doivent :

- posséder un compte Facebook ;
- commenter la publication du jeu en donnant leur définition de la beauté ainsi que le numéro à deux chiffres de leur département ;

Concernant la participation :

- il n'est pas nécessaire d'acheter un produit pour participer au Jeu ;
- les participantes s'engagent à être disponibles le 18 mars 2019 sur Paris de 18h à 22h.

Article 4 : Sélection des Gagnantes

3 gagnantes seront désignées par tirage au sort pour participer à la soirée ghd du 18 mars à Paris sous réserve du respect des modalités de participation visées à l'article 3 de ce règlement.

Les Gagnantes seront désignées après vérification de leur éligibilité au gain les concernant. Elles seront contactées via un message privé par l'Organisateur sur Facebook. Si l'une des Gagnantes ne se

manifeste pas dans les 24h suivant le message privé, elle sera considérée comme ayant renoncé à son gain qui restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son gain, une Gagnante autorise l'Organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son pays de résidence dans toute manifestation publicitaire, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

L'Organisateur se réserve le droit d'utiliser les contenus partagés par les gagnantes dans le cadre de cette opération sur son site Internet ou sur tout autre outil de communication numérique ou papier.

Les Gagnantes devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'elles ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur gain ne leur serait pas attribué. En cas de non conformité d'un profil tiré au sort avec les règles de déontologie (profil présentant un caractère haineux, raciste, xénophobe, diffamatoire, etc.), l'Organisateur se réserve le droit de ne pas retenir ledit profil.

Les Participantes autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité des Gagnantes avant confirmation des gains. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate des participantes.

Article 5 : Description et modalité de la dotation

Une invitation pour la gagnante et son accompagnante à la soirée ghd du 18 mars 2019 à Paris tout frais inclus (Valeur TTC : 1000€ pour 2 personnes)

Un outil ghd par personne (Valeur TTC : 265€)

Le défraiement des gagnantes est pris en charge par l'organisateur à savoir :

Si la gagnante réside en dehors de Paris et sa proche couronne :

- Les frais de transports :
 - aller/retour au départ de la gare de domicile de la gagnante et son accompagnante en train, seconde classe. Les billets seront réservés par l'Organisateur et les horaires communiqués à la gagnante sans possibilité de modification ;
 - transfert gare/hôtel, hôtel/soirée ghd, (selon les modalités communiquées par l'Organisateur) ; soirée/hôtel ; hôtel gare
 - l'hébergement :
 - une nuit en hôtel ou appart-hôtel 2 à 3* (choisi et réservé par l'Organisateur) ; petit déjeuner inclus.
 - la restauration du lundi 18 mars au soir sera prise en charge par l'Organisateur.

Si la gagnante réside dans Paris ou sa proche couronne :

- Les frais de transports :

- Transfert aller-retour domicile de la Gagnante/soirée ghd (selon les modalités communiquées par l'Organisateur)
- la restauration du lundi 18 mars au soir sera prise en charge par l'Organisateur.

Article 6 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les Participantes ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Société ghd France, le campus, 18 chemin des cuers, cs 50235, 69574 Dardilly Cedex.

Les Participantes devront indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « Une soirée avec ghd » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, l'Organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;

10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce Jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne à la plateforme Facebook et la participation des Participantes au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du «Jeu Une soirée avec ghd» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participantes du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le Jeu « Une soirée avec ghd» n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que les participantes communiquent sont fournies à ghd France et non à Facebook. Les informations que les participantes fournissent seront utilisées uniquement par ghd France. Facebook ne pourra être tenu responsable en cas de problème, quel qu'il soit, rencontré lors de la participation au Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de tout problème lié au transport de la Gagnante et son accompagnatrice (retard ou perturbation SNCF).

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou toute autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du participante.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le règlement est déposé via reglementdejeu.com à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Société ghd France, le campus, 18 chemin des cuers, cs 50235, 69574 Dardilly Cedex.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande auprès de l'organisateur.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participantes doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, etc.). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à l'attribution et à l'acheminement du prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le participante pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participantes disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participantes devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Société ghd France, le campus, 18 chemin des cuers, cs 50235, 69574 Dardilly Cedex.

Le remboursement des frais de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Société ghd France, le campus, 18 chemin des cuers, cs 50235, 69574 Dardilly Cedex. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.